

REGLEMENT TROPHEES DE LA FONDATION NORSYS 2026

"Agir pour la santé mentale des jeunes"

8 octobre - 10 novembre 2026

Article 1-Objet de la fondation

norsys est une entreprise indépendante de services numériques (750 personnes, 57 millions de CA).

La fondation norsys a pour objet de contribuer à préserver la planète et à réduire les injustices sociales.

Elle est l'un des piliers du modèle permaentreprise déployé chez norsys (créer de la valeur en prenant soin des humains, en préservant la planète, et en partageant les richesses) pour renforcer son engagement en faveur de la société civile.

La fondation soutient, des acteurs de la société civile et des associations engagées sur l'une de ces deux missions, en favorisant une forte implication des salarié.es, sur nos territoires d'implantation (Lille, Paris, Lyon, Grenoble, Nantes, Tours, Sophia Antipolis, Marseille).

Nous décernons des Trophées, deux fois par an :

- Au printemps pour les associations qui œuvrent dans le domaine de la préservation de la planète
- À l'automne pour celles qui luttent pour la réduction des injustices sociales.

Le présent appel à projets concerne cette année, dans la cadre de la réduction des injustices sociales, "la santé mentale des jeunes".

Article 2- Périmètre et objectifs de l'appel à projets

Cette année, la fondation norsys souhaite contribuer à la santé mentale des jeunes.

L'appel à projets soutient des initiatives selon 2 catégories permettant de :

- **Prévenir les risques**

Ce prix récompense les initiatives qui renforcent les compétences psychosociales et contribuent à prévenir l'apparition des difficultés psychiques chez les jeunes. Il vise également les actions de sensibilisation permettant de mieux informer, outiller et mobiliser les jeunes et leurs familles.

- **Prendre soin**

Ce prix récompense les projets favorisant l'identification précoce des situations de mal-être psychique et l'orientation vers des réponses adaptées. Il soutient les dispositifs qui facilitent l'accès à l'écoute, à l'accompagnement et aux soins afin d'éviter l'aggravation des troubles et les ruptures de parcours.

Article 3 - Qui peut candidater ?

La participation aux trophées est ouverte à :

- Des associations loi 1901, domiciliées en France métropolitaine, implantées sur au moins un des territoires d'implantation de norsys (Lille, Paris, Lyon, Grenoble, Nantes, Tours, Sophia Antipolis, Marseille)
- Et ayant au moins un exercice fiscal.

Un seul dossier par projet sera accepté, mais un organisme peut proposer plusieurs projets.

La fondation apporte son soutien à des projets et non aux dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non liées au projet financé).

Article 4 -Jury

Le jury sera librement constitué par la fondation norsys et sera composé des membres du bureau de la fondation et salariés des agences norsys.

Article 5- Critères d'éligibilité

1- Pour être éligible aux Trophées de la fondation norsys, le projet doit :

- Être porté par une association à but non lucratif (loi 1901) ayant au moins un exercice fiscal
- Se dérouler sur le territoire d'implantation des agences norsys (Lille, Paris, Lyon, Grenoble, Nantes, Tours, Sophia Antipolis, Marseille)
- Ne pas être porté par une structure à caractère religieux, confessionnel ou politique
- Ne pas être achevé au moment de l'examen du dossier.

2- Pour désigner les actions lauréates, le jury composé des membres du bureau de la fondation fera une présélection en se basant sur les critères suivants :

- La cohérence avec l'objet de l'appel à projets : la santé mentale des jeunes
- La clarté du projet vers lequel le don de la fondation norsys sera fléché
- Les objectifs du projet
- Les actions pour atteindre ces objectifs

- Les impacts espérés
- L'innovation et la reproductibilité

Article 6- Comment candidater ?

1er temps, du 8 octobre au 10 novembre 2026

- Remplir le **questionnaire de candidature** [\[Trophées fondation norsys 2026\] Appel à projets "AGIR POUR LA SANTE MENTALE DES JEUNES" – Remplir le formulaire](#)
- Envoyer par mail à mbuinet@norsys.fr le présent règlement signé
- Ainsi qu'une video simple (en mode selfie si vous voulez) de 2 minutes présentant
 - L'association
 - Le projet précis pour lequel vous candidatez
 - Les objectifs du projet
 - Les actions pour atteindre ces objectifs
 - Les impacts espérés
 - Les financements dont l'association bénéficie déjà.
- ★ La fondation est soucieuse de ne pas apporter son soutien à des projets déjà financés par des entreprises connues par leurs pratiques non respectueuses des humains et de la nature.

Tout dossier incomplet ou envoyé **après le 10 novembre minuit** ne sera pas pris en compte.

Une première sélection sera effectuée et les candidats pré-sélectionnés seront recontactés.

2eme temps, après le 10 novembre 2026 : Les candidats pré-sélectionnés par le bureau de la fondation seront invités à compléter leur dossier de candidature avec :

- Le règlement, dûment signé par le représentant légal de l'association
- Les pièces justificatives de l'existence légale de la structure, ainsi que son objet.
 - Les statuts datés et signés
 - La copie de la parution au J O
 - La liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau
 - Le rapport d'activités 2025 ou 2024
 - Le rapport financier 2025 ou 2024

Ils pourront aussi être invités à échanger avec un membre du bureau de la fondation.

Article 7- Prix

1. Le Prix catégorie : "Prévenir les risques" : 5 000 euros

2. Le Prix catégorie "Prendre soin" : 5000 euros

Un "Prix coup de coeur des permamakers" (salarié.es de norsys) sera doté de 2 000 euros supplémentaires.

En cas de projets qui répondent insuffisamment à ces critères, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Les prix seront remis en décembre dans les agences locales de norsys (Lille, Paris, Lyon, Grenoble, Nantes, Tours, Sophia Antipolis, Marseille). Les lieux et précisions seront envoyés par mail à tous les candidats.

Article 7 - Informatique et liberté

Les candidats et lauréats autorisent la fondation norsys à citer et publier leur nom, prénom, coordonnées complètes et description non confidentielle de leurs actions dans le cadre d'information et de communication liées aux « Trophées de la fondation norsys », sur quelque support que ce soit, notamment le site internet <https://fondation.norsys.fr> sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un quelconque avantage.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les candidats peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification pour toute information figurant sur le fichier de la fondation norsys, établi à partir des dossiers de candidature. Tout participant qui ne souhaite pas que ses données soient saisies, à condition que celles-ci ne soient pas nécessaires à la bonne gestion et organisation des trophées, doit obligatoirement en informer la fondation norsys par écrit à l'adresse suivante : mbuinet@norsys.fr

Le

A

Nom et prénom

Fonction dans l'organisme

Signature du représentant de l'organisme

Précédée de la mention « lu et approuvé »

